



FAITES LA DIFFÉRENCE - REJOIGNEZ LA COMMISSION EUROPÉENNE

Voulez-vous contribuer à façonner l'avenir de l'Union européenne? Rendre la planète plus verte, promouvoir une société plus juste ou soutenir les entreprises et l'innovation dans l'ensemble de l'UE? Alors venez travailler à la Commission européenne, où vous aurez l'opportunité de faire la différence!

Le personnel de la Commission vient d'horizons très divers et s'emploie à faire de l'Europe - et du monde entier - un endroit où il fait bon vivre. Les membres du personnel viennent des 27 États membres de l'Union européenne. Les différentes nationalités, origines, langues et cultures font de la Commission un lieu de travail dynamique et inclusif.

NOUS OFFRONS DES EMPLOIS DE QUALITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL ATTRACTIVES:

- Des emplois intéressants et stimulants, offrant de nombreuses possibilités de formation et d'acquisition de nouvelles aptitudes et compétences tout au long de votre carrière
- Des opportunités de travailler dans plusieurs domaines d'activités durant votre carrière
- Des conditions de travail flexibles, y compris la possibilité de télétravail - nous nous soucions de votre équilibre entre vie professionnelle et vie privée
- Un package financier compétitif, comprenant des régimes attractifs en matière de pension et de couverture en cas de maladie et d'accident
- Un lieu de travail multilingue et multiculturel où l'évolution personnelle et professionnelle est fortement encouragée
- Des écoles multilingues pour vos enfants

Nous recrutons dans un large éventail de domaines et promouvons activement la diversité et l'inclusion:

Nous ne recrutons pas seulement des politologues et des juristes, nous recherchons également tous types de profils, y compris des scientifiques, des linguistes, des experts en informatique, des analystes de données et des économistes, ainsi que des chauffeurs et des ingénieurs.

Nous sommes attachés à l'égalité des chances et à la promotion d'un environnement de travail riche, diversifié et inclusif. Nous souhaitons que notre personnel soit représentatif de la société européenne et incitons tous les candidats qualifiés à présenter leur candidature. Nous cherchons activement à créer un lieu de travail où chaque membre du personnel se sent apprécié et respecté, peut donner le meilleur de lui-même et développer pleinement son potentiel.



Afin de promouvoir la diversité et d'établir une réserve de candidats géographiquement équilibrée, nous encourageons vivement les candidats des États membres qui sont actuellement sous-représentés au sein du personnel de la Commission européenne à postuler. Ces États membres sont actuellement l'Autriche, Chypre, la République tchèque, le Danemark, les Pays-Bas, l'Estonie, la Finlande, l'Allemagne, l'Irlande, le Luxembourg, Malte, la Pologne, le Portugal, la Slovaquie et la Suède¹. Le recrutement restera toutefois strictement fondé sur les mérites de tous les candidats et aucun poste ne sera réservé aux ressortissants d'un État membre donné.

Pour de plus amples informations ec.europa.eu/work-with-us

PERSONNEL RECRUTÉ SOUS CONTRAT

Outre les fonctionnaires permanents, la Commission européenne propose des postes non permanents. Il existe deux catégories de personnel non permanent:

- Les [agents temporaires](#) sont recrutés pour pourvoir des postes vacants pendant un laps de temps déterminé ou pour exécuter des tâches hautement spécialisées.
- Les [agents contractuels](#) peuvent fournir une capacité supplémentaire dans des domaines spécialisés où le nombre de fonctionnaires disponibles est insuffisant ou pour effectuer un certain nombre de tâches administratives ou manuelles. Ils sont généralement recrutés sous contrat à durée déterminée (maximum 6 ans dans les institutions de l'UE), mais, dans certains cas, ils peuvent se voir proposer des contrats à durée indéterminée (dans les offices, les agences, les délégations ou les représentations).

Pour plus d'informations sur les différentes [catégories de personnel](#).

¹ Veuillez noter que la liste des États membres sous-représentés pourrait faire l'objet de modifications futures en fonction de l'évolution potentielle de nos statistiques au fil du temps.



Secrétaire

Secrétariat-Général (SG) de la Commission européenne

Référence de la sélection : SG/COM/2025/2169

Domaine*: Administratif

Où : SG Directorate B – “Decision-making & Collegiality”, Brussels

Catégorie de personnel et groupe de fonction : Agent temporaire 2b– Agent administratif

Intervalle de grade : AST/SC1-2

Manifestez votre intérêt jusqu’au : 11/11/2025 - 12.00 (heure de Bruxelles)

NOUS SOMMES

Une petite équipe de direction dynamique au cœur du processus décisionnel de la Commission, composée de 4 collaborateurs dont la directrice, et en contact constant avec les 4 unités de la direction. La direction B « Prise de décision et Collégialité » au Secrétariat général est responsable de la préparation et du suivi de l'adoption des décisions par la Commission, ainsi que de l'élaboration des procédures et outils liés au processus décisionnel. La directrice a une responsabilité spécifique en tant que greffier de la Commission, ce qui inclut l'établissement du procès-verbal des réunions du Collège des commissaires.

NOUS PROPOSONS

Une opportunité unique d'occuper un poste de secrétariat de direction comportant des responsabilités spécifiques liées à la préparation du procès-verbal des réunions de la Commission. Ce poste offre une excellente possibilité d'approfondir les connaissances sur le processus décisionnel de la Commission avec des contacts nombreux tant au sein de la direction et du SG qu'avec les cabinets. Tout en faisant partie d'une équipe, le/la collègue choisi(e) pourra gérer ses tâches avec autonomie. Ce poste exige une grande disponibilité horaire, les besoins de service liés à la procédure orale exigeant régulièrement de travailler en dehors des heures de bureau habituelles, y compris le soir et le week-end, si nécessaire.

NOUS RECHERCHONS

La Direction B recherche un/une collègue enthousiaste et cordial(e) qui possède :

- un très bon sens de l'organisation et trouvant de la satisfaction à produire des résultats de qualité,
- des talents de rédaction,



- une excellente maîtrise du FR et de l'EN et un souci du détail sont indispensables,
- la connaissance du processus décisionnel de la Commission, et en particulier de la procédure orale, est un pré-requis,
- de la rigueur et discrétion (essentiels),
- un bel esprit d'équipe, un goût pour les contacts et un sens aigu des responsabilités,
- une belle ouverture d'esprit, un esprit critique et une volonté d'amélioration constante des pratiques, afin d'offrir un service de qualité aux clients de notre direction,
- une grande disponibilité horaire est souhaitable pour faire face aux besoins du service.



COMMENT MANIFESTER VOTRE INTÉRÊT ?

Vous devez envoyer vos documents en un seul pdf dans l'ordre suivant:

1. votre CV
2. formulaire de candidature dûment complété.

Veillez envoyer ces documents avant la date limite de publication à l'adresse SG-B-HR-MATTERS@ec.europa.eu en indiquant la référence de sélection SG/COM/2025/2169 en objet.

Aucune candidature ne sera acceptée après la date de clôture de la publication.



ANNEXE

1. Sélection

➤ Suis-je éligible pour postuler?

Vous devez remplir les critères d'éligibilité suivants lors de la validation de votre candidature:

Nos règles prévoient que vous ne pouvez être recruté(e) en tant qu'agent temporaire à la Commission européenne que si vous:

Critères généraux:

- Êtes citoyen(ne) d'un État membre de l'Union européenne et jouir de tous vos droits civiques
- Avez rempli toutes les obligations imposées par les lois applicables en matière de service militaire
- Êtes physiquement apte à remplir les fonctions liées au poste
- Offrez les garanties de moralité requises pour l'exercice de vos fonctions

Qualifications:

Pour être recruté à ce poste, vous devez posséder au minimum

- un niveau d'études post-secondaires sanctionné par un diplôme, ou
- un niveau d'études secondaires sanctionné par un diplôme donnant accès à l'enseignement post-secondaire, et une expérience professionnelle appropriée d'au moins trois ans.

Seuls les diplômes délivrés ou reconnus équivalents par les autorités des États membres de l'UE (par exemple, par le ministère de l'éducation) seront acceptés. En outre, avant d'être recruté, vous serez invité à fournir les documents attestant des critères d'éligibilité (diplômes, certificats et autres pièces justificatives).



Langues:

- Vous devez avoir une connaissance approfondie (niveau C1 au minimum) de l'une des 24 langues officielles de l'Union européenne²;
 - ET avoir une connaissance satisfaisante (niveau minimum B2) d'une deuxième langue officielle de l'UE, dans le cadre de l'exercice des fonctions.

➤ **Quelles sont les étapes de sélection?**

Le poste a fait l'objet d'une publication interne à la Commission, au niveau interinstitutionnel, et a été porté à la connaissance des lauréats de concours.

Conformément à l'article 29 du statut, les candidatures des fonctionnaires de la Commission, des fonctionnaires des autres institutions et des lauréats de concours sont prioritaires³. Dans le cas où ces candidats ne répondraient pas pleinement aux critères du poste, la Commission peut recruter un agent temporaire.

Pour les agents temporaires sous Article 2(a) [du Régime Applicable aux autres Agents](#), le poste est directement publié sur le site EPSO, sans obligation de publication interne préalable.

Un panel de sélection choisira un nombre limité de candidats pour un entretien, sur la base du CV et du formulaire de candidature qu'ils ont soumis. En raison du grand nombre de candidatures que nous pourrions recevoir, **seuls les candidats sélectionnés pour l'entretien seront informés.**

Pour des raisons opérationnelles et afin de mener à bien la procédure de sélection le plus rapidement possible dans l'intérêt des candidats et de l'institution, la procédure de sélection se déroulera en anglais et français et éventuellement dans une deuxième langue officielle.

2. Recrutement

Le(la) candidat(e) sélectionné(e) pour le recrutement sera invité(e) à fournir des pièces justificatives des déclarations faites dans sa candidature.

Le(la) candidat(e) retenu(e) devra se soumettre à une visite médicale d'embauche obligatoire préalable au recrutement et effectuée par la Commission.

² Les langues officielles de l'Union européenne sont les suivantes: BG (bulgare), CS (tchèque), DA (danois), DE (allemand), EL (grec), EN (anglais), ES (espagnol), ET (estonien), FI (finnois), FR (français), GA (irlandais), HR (croate), HU (hongrois), IT (italien), LT (lituanien), LV (letton), MT (maltais), NL (néerlandais), PL (polonais), PT (portugais), RO (roumain), SK (slovaque), SL (slovène), SV (suédois).

³ Les fonctionnaires de la Commission ou d'autres institutions sont invités à utiliser les canaux habituels (Sysper ou portail interinstitutionnel des vacances d'emploi).



➤ **Type de contrat et conditions de travail**

Le lieu d'affectation sera **Bruxelles**.

Si le(la) candidat(e) retenu(e) n'est pas un fonctionnaire ou un lauréat d'un concours, il(elle) sera recruté(e) en tant qu'**agent temporaire au titre de l'article 2(b) [du Régime Applicable aux autres Agents](#), dans le groupe de fonctions AST/SC**.

➤ **Grade**

Le grade de recrutement, ainsi que l'échelon dans ce grade, seront définis conformément à la [Décision C\(2025\)4716 de la Commission](#) relative à la politique d'engagement et d'emploi des agents temporaires, et à la [Décision C\(2013\)8970 de la Commission](#) fixant les critères applicables à la classification dans l'échelon de l'engagement.

Le grade de recrutement sera calculé en fonction des qualifications et du nombre d'années d'expérience professionnelle, conformément à l'article 13 de la Décision de la Commission C(2025)4716. Des grades supérieurs peuvent être accordés à titre exceptionnel.

La durée du **1^{er} contrat sera de maximum 4 ans**. Le contrat pourrait alors ensuite être prolongé une seule fois pour une durée maximale de 2 ans et dans l'intérêt du service, conformément à la [Décision C\(2025\)4716 de la Commission](#) relative à la politique d'engagement et d'emploi des agents temporaires.

Tous les nouveaux membres du personnel doivent passer avec succès une période de stage de 9 mois.

La rémunération des agents se compose d'un traitement de base complété par des indemnités spécifiques, y compris, si applicable, des indemnités d'expatriation et des allocations familiales. Les dispositions régissant le calcul de ces indemnités peuvent être consultées dans le Régime Applicable aux autres Agents. En tant que membre du personnel des institutions européennes, votre rémunération est soumise à une taxe perçue par ces institutions.

La Commission européenne applique une politique d'égalité des chances et de non-discrimination, conformément à l'article 1d du statut.

Si vous avez besoin d'informations complémentaires sur les conditions de travail, veuillez consulter la rubrique [«Conditions de travail et avantages des carrières dans les institutions de l'UE»](#).



Pour des informations relatives à la protection des données, veuillez consulter la déclaration spécifique relative à la politique de confidentialité ([Privacy Statement](#)) au point «7. Information des personnes concernées sur leurs droits», pour connaître vos droits et la manière de les exercer, en plus de la déclaration relative à la protection de la vie privée, qui résume le traitement de vos données.